



MINEURE ENSEIGNEMENT LLCER-LEA UFR LEI GUIDE DES STAGES

2023 – 2024

U.F.R. Langues et Etudes Internationales

CY-CERGY PARIS UNIVERSITE

33 BOULEVARD DU PORT

95011 CERGY-PONTOISE CEDEX

Responsable de la mineure Enseignement : Céline HAUMESSER

celine.haumesser@cyu.fr

Bureau 554

Gestionnaires pédagogiques pour les stages :

LEAL2@ml.u-cergy.fr

LEAL3@ml.u-cergy.fr

llceranglais@ml.u-cergy.fr

llcerespagnol@ml.u-cergy.fr

REMARQUES GENERALES

Lors du passage en S3, l'étudiant(e) optera pour une mineure parmi les quatre proposées par le Département Langues étrangères appliquées :

- Commerce international ;
- Enseignement ;
- Médias et société ;
- Tourisme et culture.

De manière exceptionnelle, un changement de mineure pourra être sollicité à condition que :

- la demande soit dûment motivée par l'étudiant (e), au besoin dans le cadre d'un courrier ou d'un entretien avec le coordinateur de la mineure ciblée ;
- qu'elle bénéficie de l'accord des deux responsables, et de la mineure initialement choisie, et de la mineure ciblée ;
- que le changement intervienne entre le semestre 3 et le semestre 4 et uniquement à ce moment-là. En conséquence, l'étudiant(e) se présentera aux examens de la mineure initialement choisie dans le cadre du S3. En cas de validation du S3, la validation de la mineure initialement choisie sera reconnue. En cas de non-validation du S3, et donc de doublement, l'étudiant(e) devra en revanche suivre et valider les enseignements de la mineure pour laquelle le changement aura été sollicité.

Le stage en entreprise/établissement est **indispensable** pour l'obtention du diplôme de Licence à l'**UFR LEI** de CY, **vous ne pourrez pas valider votre licence sans valider votre stage**. Celui-ci est également essentiel pour votre intégration dans le milieu professionnel.

En licence, la note obtenue **au rapport de stage** donne la note de l'Unité d'Expérience Professionnelle **au semestre 6**. Cette unité d'expérience professionnelle entre dans la compensation de la moyenne générale.

Chaque stage fait l'objet d'une **convention de stage** signée entre l'entreprise/l'établissement scolaire et CY-Cergy Paris Université. La convention est **indispensable** pour la couverture de l'étudiant en cas d'accident. Il est essentiel que nous connaissions à tout moment le lieu et les dates de votre stage (voir plus bas, « comment obtenir une convention de stage »).

PAS DE CONVENTION, PAS DE STAGE : Aucun stage ne peut commencer AVANT la signature de la convention par les 3 parties concernées : l'étudiant, l'établissement scolaire et l'université.

Le suivi des stages et du rapport de stage sont assurés dans le cadre des cours « Introduction à la connaissance du métier » et « Préparation au stage et au rapport de stage » tout au long des quatre semestres de licence.

Le stage : quand ? combien de temps ?

Le stage s'effectuera en dissocié sur les deux années (**20h en L2/ 60 en L3**), dans au moins **deux types d'établissements** scolaires à choisir parmi le lycée, le collège, le primaire et la maternelle. Les établissements d'accueil seront obligatoirement différents d'une année sur l'autre (toutes les combinaisons étant possibles). Toute situation rendant impossible la réalisation du stage en L2 doit être signalée à l'enseignant.e responsable de la formation afin d'obtenir l'autorisation exceptionnelle de réaliser les deux stages en L3.

L'étudiant doit effectuer un stage de **4 semaines** (minimum) obligatoires, 5 semaines préconisées. 1 semaine sera effectuée en L2, et 3 en L3. Le **volume horaire hebdomadaire** obligatoire est d'un minimum de **20H/semaine**, 22H/semaine préconisées soit **80h** minimum en tout.

L'étudiant de Licence est responsable de l'organisation de ses périodes de stage. **Aucune dérogation ou dispense ne sera fournie pour effectuer un stage sur le temps de cours ou celui des examens (y compris ceux de session 2).**

L'étudiant peut faire son stage à **temps partiel** pendant l'année universitaire, **de façon « massée »** (jours consécutifs) **ou « filée »** (par journées ou demi-journées chaque semaine sur une période donnée selon son emploi du temps), dès lors que la durée totale du stage correspond au volume horaire minimum prescrit.

Le stage : pour qui ?

Tous les étudiants sont tenus d'effectuer le stage de cette mineure, qu'ils soient inscrits en contrôle continu et en contrôle terminal. Tous les étudiants de la mineure sont tenus de rendre un rapport de stage pour valider le stage.

Cas particuliers :

- **les étudiants AED en pré-professionnalisation** (en contrat avec le rectorat) peuvent faire valoir leur expérience à hauteur de **60h de stage**. Ils doivent par ailleurs réaliser un stage de **20h** dans un niveau et un établissement autre que celui dans lequel ils exercent leurs fonctions d'AED. Les deux expériences professionnelles (AED pré-pro et stage de 20h) sont prises en compte dans le cadre de la rédaction du rapport.
- **Les étudiants AED vie scolaire (surveillants en établissement)** peuvent faire valoir de leur expérience de l'environnement scolaire à hauteur de **30h sur les 80h** obligatoires. Ils doivent donc effectuer **50h** en établissement répartis sur deux niveaux d'enseignement (25h/25h). Une partie de ces 50h (pas plus de la moitié) peuvent être réalisées dans l'établissement fréquenté en tant qu'AED vie scolaire.
- **Les étudiants en ERASMUS sur un semestre de la L3** ne sont pas dispensés de stage ni de rapport. Une partie des heures de stage (20h) peut être réalisée dans un établissement français à l'étranger ou dans un établissement local.
- **Les étudiants en ERASMUS sur deux semestres en L3** sont dispensés de stage et de rapport.
- **Les étudiants en L3 redoublants ayant obtenu une note supérieure à 10** au rapport de stage sont dispensés de stage et de rapport de stage. Ils sont autorisés (et incités) à refaire des heures d'observation afin d'enrichir leur expérience et de garder un lien de façon pratique avec le système scolaire.
- **Les étudiants en L3 redoublants ayant obtenu une note inférieure à 10** au rapport de stage ou ne l'ayant pas remis doivent effectuer **30 de stage** minimum lors de leur année de redoublement et rédiger un nouveau rapport de stage.

Le stage : où ?

Le stage s'effectuera en dissocié sur les deux années (**20h en L2/ 60 en L3**), dans au moins **deux types d'établissements** scolaires à choisir parmi le lycée, le collège, l'élémentaire et la maternelle (toutes les combinaisons étant possibles).

Seuls sont autorisés **les stages réalisés en établissements publics ou privés sous contrat du premier et du second degré**. Les stages en établissement privé hors contrat ou en dehors du premier et second degré ne sont pas admis. Une convention peut être établie avec un établissement à l'étranger pour les étudiants en mobilité (20h max).

Les étudiants engagés dans des actions bénévoles de type mentorat/tutorat auprès d'associations agréées pourront faire valoir 10h de stage en L2 ou L3 en contrepartie d'une attestation de l'organisme dûment établie. Il convient de vérifier l'éligibilité de votre expérience auprès de la responsable de formation en amont.

Dans les établissements scolaires, sont comptabilisées **toutes les heures réalisées au sein de celui-ci**, que ce soit en classe ou en dehors de la classe (réunions pédagogiques, avec les parents d'élèves, projets etc.).

Le rapport de stage

L'EC « **préparation au stage d'observation et à la rédaction du mémoire** » dispensé au S5 de la L3 accompagne le travail méthodologique en lien avec le rapport de stage. Un cadrage précis des attendus est distribué dans ce cadre (s'y reporter).

L'étudiant de L3 devra déposer dans **un espace créé à cet effet sur l'ENT** un exemplaire **sous format PDF**. La remise du rapport a lieu traditionnellement à la **mi-juin** de l'année de L3 (la date exacte est communiquée en début de S6). **Aucun rapport de stage ne sera accepté après la date butoir, ni sous une autre modalité que celle explicitée plus haut, quel que soit le motif.**

Les **notes sont rendues pour la 2^e session du S6**. Par conséquent, vous êtes **automatiquement inscrits comme « défaillant » en session 1 du S6**. Inutile de vous alarmer : c'est parfaitement normal : il manquera une note pour tous les étudiants de L3 de la mineure enseignement.

Votre rapport est **évalué par vos enseignants de la mineure**. Une **fiche de commentaires** avec votre note sur 20 vous est transmise via l'ENT au cours de la première quinzaine de juillet.

L'absence d'attestations de fin de stage (ou PV d'installation AED) permettant de faire valoir les 80h demandées empêche l'évaluation du rapport et entraîne la défaillance (le rapport est considéré comme non-remis). **L'absence de remise d'un rapport de stage** entraîne la défaillance également (même si les attestations de fin de stage sont produites).

Comment obtenir une convention de stage ?

Voici la marche à suivre :

1. Se connecter à **PStage** sur <http://pstage.cyu.fr> munis de vos identifiants ENT/Mon UCP.
2. Créer une **fiche récapitulative** de stage (voir en annexe un modèle) : prendre les renseignements auprès de l'établissement d'accueil en amont de la saisie.

Attention !

- La période qui s'écoule entre la date de début et de fin ne peut excéder 6 mois.
 - Le début de stage ne peut être envisagé que 15 jours APRES avoir rempli la fiche de liaison (le temps des vérifications et validations nécessaires).
 - Merci d'indiquer des dates, nombre de semaines et temps de travail hebdomadaires cohérentes entre eux et avec le nombre d'heures de stage demandées.
3. Attendre sa **validation** pédagogique : La responsable de la mineure vérifie la pertinence des informations portées sur votre fiche.
 4. Si la fiche est validée sur Pstage, vous recevez un message automatique pour poursuivre la procédure pour la création de votre convention.
 5. **Générer la convention** sur Pstage, l'imprimer, **la signer** et **la faire signer par l'établissement d'accueil**.
 6. Envoyer ensuite sa **convention signée ainsi que les différents documents justificatifs** (carte d'étudiant, attestation couverture assurance maladie, attestation assurance responsabilité civile) **par mail à la gestionnaire de la filière d'inscription**. A partir du moment où la fiche est validée, la convention est réputée signée (inutile d'adresser la convention à l'enseignante responsable pour signature). **Toute la procédure est dématérialisée**.
 7. **Générer également l'attestation de fin de stage** qu'il faudra faire signer à votre établissement à l'issue du stage pour valider vos heures (modèle en annexe). Il est impératif que le temps de présence soit indiqué en nombre d'heures. Les deux attestations de stage sont obligatoires pour justifier de votre présence en établissement. Sans elles, le rapport ne pourra être corrigé et vous ne pourrez pas valider votre licence. **Une copie des attestations de stage est à déposer dans l'espace ENT dédié** (cours « Préparation au stage et au rapport de stage » du S5) **ET à insérer dans votre rapport de stage**.

Pour les stages à l'étranger : se renseigner auprès des gestionnaires pédagogiques pour les procédures spécifiques. Une attestation d'assurance rapatriement et une carte européenne d'assurance maladie vous seront demandées.

Annexes

1. Attestation à faire remplir en fin de stage

ATTESTATION DE STAGE

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tél :

Certifie que

STAGIAIRE

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Tél :

Mail :

ETUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi) :

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

A effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DUREE DU STAGE

Dates de début et de fin de stage :

Représentant une durée totale de :

heures (information OBLIGATOIRE)

La durée du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L. 124-13 du code de l'éducation (art. L. 124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois de stage, et chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à la retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la caisse primaire d'assurance sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à le.....

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil :

2. Fiche de liaison - modèle

FICHE DE LIAISON CYU – Organisme d'accueil



Organisme d'accueil :

Nom de l'établissement :

Nom du Groupe (le cas échéant) :

Numéro SIRET :

Code APE / NAF.....

Type d'établissement :

Association, ONG Entreprise privée Entreprise publique Administration Mutuelle coopérative Autres

Forme juridique : EURL SARL SA SAS SNS SCA Autres

Effectif : Moins de 50 salariés Entre 50 et 500 salariés Plus de 500 salariés

Secteur d'activité de l'établissement (voir au dos) :

Adresse : Téléphone :



Service d'accueil :

Nom du service :

Adresse (si différente) :



Tuteur professionnel :

Nom : Prénom :

Fonction : Téléphone :

E-mail :



Stage :

Sujet du stage : Stage d'observation en milieu scolaire

Fonctions/Tâches attendues Il s'agit avant tout d'un stage d'observation. L'étudiant stagiaire est ainsi invité à assister aux cours dispensés par le tuteur ou d'autres professionnels de l'établissement mais également à en rencontrer les différents acteurs et à en étudier le fonctionnement en participant aux temps forts qui rythment l'organisation. Les temps d'échanges autour des observations menées sont en ce sens particulièrement formateurs. La prise en main des classes n'est pas obligatoirement attendue mais elle peut être proposée selon le degré d'aisance de l'étudiant toujours à l'initiative et sous la responsabilité du tuteur qui déterminera les modalités d'intervention du stagiaire.

Compétences à acquérir : Développer ses connaissances générales sur le système éducatif et son fonctionnement - Comprendre le fonctionnement d'un établissement scolaire - Mettre en œuvre ses connaissances disciplinaires dans le cadre de l'enseignement - Connaître les éléments de programme en lien avec la ou les disciplines enseignées et leur mise en œuvre dans les apprentissages - Identifier les compétences didactiques mises en œuvre dans les situation d'apprentissage - Maîtriser sa communication orale et écrite en langue française en contexte professionnel - Découvrir les outils numériques en lien avec l'apprentissage.

Dates : du __/__/____ au __/__/____ soit une durée effective totale de : HEURES

Domaine professionnel du stage (voir au dos) : Enseignement / Formation

Si interruption au cours du stage : du __/__/____ au __/__/____

Nombre de jours de travail hebdomadaires : Temps de travail hebdomadaire : heures

Commentaires sur le travail (le cas échéant) : X

Gratification prévue (en euros) : Oui Montant horaire :brut/net (rayer la mention inutile) Non

Si oui, modalité de versement : virement bancaire chèque espèces

Confidentialité du sujet/thème de stage : Oui Non

Liste des avantages en nature : X

Nombre de jours de congés autorisés : X

Nature du travail à fournir : Rapport de stage Nbre d'ECTS : (A préremplir) 4

Modalités de suivi de stage : Contact téléphonique ou par mail de l'enseignant référent.

Volume horaire de la formation : Mineure Enseignement = 198 heures réparties sur 4 semestres de 11 semaines.

 **Signataire de la convention :**

Nom : Prénom : Qualité du représentant :

Téléphone : Mail :